

Question et réponse écrite n° : 0052 - Législature : 53

Auteur
Département
Sous-département
Titre
Date de dépôt
Réponse

Katrin Jadin, MR
Secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre
Mobilité
Règles plus sévères pour la sécurité routière.
22/10/2010

Comme le rappelle l'honorable membre, les résultats de l'enquête réalisée par l'Observatoire pour la sécurité routière de l'IBSR montrent que la lutte contre l'insécurité routière fait l'objet d'une vaste adhésion sociale. Par ailleurs, la plupart des conducteurs sont favorables à une poursuite de l'approche combinant mesures de répression, campagnes de sensibilisation et mesures d'infrastructure. Je n'ai pas l'intention d'introduire des règles plus sévères. La nouvelle loi sur la circulation routière entrée en vigueur le 31 mars 2006 a déjà réalisé cet objectif en instaurant une catégorisation des infractions en fonction du danger qu'elles créent, basée sur le principe que plus le danger est grand, plus la sanction est lourde. Par ailleurs, l'arsenal répressif comprend désormais également la nouvelle réglementation tendant à faciliter les contrôles en matière de drogue au volant au moyen de tests salivaires et le projet relatif à l'éthylotest antidémarrage qui limite la validité du permis de conduire exclusivement aux véhicules à moteur équipés d'un éthylotest antidémarrage. Les projets d'arrêté concernés sont actuellement présentés à la signature des ministres compétents et du Roi. En ce qui concerne l'infrastructure, il existe une directive européenne 2008/96/CE relative à l'infrastructure qui vise à améliorer la sécurité des infrastructures routières en instaurant non seulement des audits de sécurité routière mais aussi des procédures visant à garantir un niveau de sécurité uniformément élevé sur l'ensemble du réseau routier transeuropéen. Un groupe de travail rassemblant le SPF Mobilité et Transports, des représentants des trois Régions et de l'IBSR travaille actuellement à cette transposition. Pour les campagnes de prévention et de sensibilisation, l'IBSR joue un rôle actif dans ce domaine. Les Régions également organisent leurs propres campagnes (par exemple: la campagne récente ciblée jeunes piétons de la Région de Bruxelles-Capitale). Chaque année, l'IBSR organise des actions et une campagne d'affichage pour sensibiliser les conducteurs aux dangers de l'alcool au volant. La campagne Bob débutera fin 2010: outre des contrôles de police accrus, il est prévu un affichage autoroutier, affichettes dans le secteur horeca, des messages radios, des actions sur le terrain via les volontaires (marchés de Noël, centres-villes, etc.) et via une "équipe Bob" dans les discothèques. En 2011, 'Bob' ne sera pas uniquement présent lors des fêtes de fin d'année, mais tout au long de l'année, notamment via des actions sur le terrain et événements sportifs, horeca, festivals, lieux de sortie et un

élargissement des groupes-cibles. Pour les campagnes futures piétons en 2011, l'IBSR a prévu des actions de sensibilisation en septembre, à l'occasion de la rentrée des classes. Certaines actions pourraient également être entreprises en cours d'année notamment lors de promotion du DVD Vélo.